



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC JOINT SA VOIX AU PROTECTEUR DU CITOYEN : LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DOIT FAIRE MIEUX

Kahnawake, le 4 octobre 2023 – Femmes Autochtones du Québec (FAQ) accueille favorablement le premier rapport du Protecteur du citoyen sur le suivi de la Commission Viens et urge le gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place des appels à l'action ainsi que de reconnaître l'existence du racisme et de la discrimination systémiques.

Le premier rapport de suivi de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (Commission Viens), réalisé par le Protecteur du citoyen, a été déposé aujourd'hui auprès de l'Assemblée nationale. Plusieurs dignitaires et représentants d'organisations autochtones ont également assisté à la sortie officielle de ce rapport, à Val-d'Or.

Les recommandations de la Commission Viens, qui découlent des témoignages des femmes autochtones de Val-d'Or toujours touchées par les conséquences de ces événements, méritent une fois de plus le respect de tous pour leur courage. FAQ exhorte également le gouvernement du Québec, le Protecteur du citoyen et toutes autres instances, à reconnaître pleinement le rôle essentiel de ces femmes ainsi qu'à leur accorder une position centrale tant dans leurs rapports que dans la mise en œuvre des diverses recommandations.

Somme toute, le rapport du Protecteur du citoyen qualifie de « modestes » les progrès du gouvernement quant à la mise en place des appels à l'action de la Commission Viens, alors qu'un « peu moins du tiers des appels à l'action de la Commission sont réalisés ou entamés de manière satisfaisante ».

FAQ partage le même constat et demande au gouvernement du Québec de considérer avec attention les recommandations du Protecteur du citoyen, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme de suivi des appels à la justice de l'ENFFADA au Québec, l'enchâssement de la DNUDPA dans la législation québécoise ainsi que l'accès à des conditions de détention décentes et adaptées aux femmes autochtones incarcérées.

Pour renchérir sur les propos du Protecteur du citoyen stipulant que « les initiatives instaurées par les autorités pour démontrer une prise en charge des enjeux liés à la discrimination succèdent souvent à l'exposition de problèmes dans les médias », FAQ rappelle que l'adoption du Principe de Joyce et la reconnaissance du racisme et de la discrimination systémiques sont nécessaires afin

d'agir en amont sur les problématiques qui touchent les Autochtones, particulièrement les femmes et les filles.

« Bien que nous souhaitions que le gouvernement écoute et applique les recommandations du Protecteur du citoyen, nous aimerions surtout que le gouvernement du Québec prête la même oreille attentive à l'endroit des organisations autochtones et de nos recommandations. Mentionnons également que le rapport du Protecteur du citoyen s'ajoute à une longue liste de documents, émanant d'organisations autochtones et allochtones, qui attestent de l'existence du racisme et de la discrimination systémiques au Québec. Il est plus que temps pour le gouvernement de nous écouter et d'en faire de même », affirme Marjolaine Étienne, présidente de Femmes Autochtones du Québec.

À propos de FAQ

Fondée en 1974, Femmes Autochtones du Québec est une organisation à but non lucratif qui représente les femmes des Premières Nations du Québec ainsi que les femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

- 30 -

Source :

Femmes Autochtones du Québec \ <https://faq-qnw.org/>

Contact pour information et demandes d'entrevue :

Émilie Deschênes
Collaboratrice aux relations médias
(873) 662-8558
e.deschenes@seize03.ca